



Nationalité française pour la mère d'un enfant belge

Par Vlada

Bonjour,

Je suis mère d'un enfant belge de 5 ans qui est lui né en France.

Je suis de nationalité russe.

Je suis en train de divorcer de son papa de nationalité belge avec qui on est marié depuis 2014.

J'ai un titre de séjour de 1 an "membre de famille de membre de l'UE".

Ça fait 16 ans que j'habite en France.

J'ai fait mes études supérieures en France.

Actuellement au chômage.

Je me demandais si je peux faire une demande de la nationalité française sans avoir un travail ou si j'ai un cdd?

Par AGeorges

Bonjour Vlada,

Prenez un Rendez-vous par Internet avec votre préfecture pour une demande de naturalisation.

Dans le principe, vous avez un titre de séjour valide et vous avez vécu en France assez longtemps.

Egalement, parce que vous avez fait des études supérieures, vous pouvez avoir droit à un passeport talent si le reste est un peu long.

Selon les conclusions du divorce, vous aurez aussi un enfant à charge. La nationalité belge de cet enfant ne pourra pas normalement changer avant ses 13 ans, mais il peut être utile de le vérifier avec les règlement européens. Ces derniers ne s'appliquent pas à vous tant que vous ne serez pas française, mais ils peuvent déjà s'appliquer à l'enfant comme l'indique votre titre de séjour ...